

Département de la Gironde

Bordeaux Métropole

**Enquête publique préalable au classement d'office de
la rue Henri Le Chatelier (Pessac)
dans le domaine public métropolitain
avec approbation de son plan d'alignement**

Conclusions motivées

**Commissaire enquêteur : Hugues MORIZOT
Date de remise du rapport : 16 avril 2025**

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les informations générales ci-dessous ne sont qu'un résumé sommaire du projet et de l'objet de l'enquête publique. Ces informations ainsi que les remarques et commentaires du commissaire enquêteur sont détaillés dans le rapport joint aux conclusions motivées.

L'enquête publique porte sur le classement d'office de la rue Henri Le Châtelier sur la commune de Pessac (33600) dans le domaine public métropolitain avec approbation de son plan d'alignement.

En l'absence d'un propriétaire actif pour cette voie, Bordeaux Métropole avec le soutien de la commune de Pessac a pris l'initiative de demander le classement d'office dans le domaine public afin d'en assurer l'entretien et l'exploitation. Cette voie desservant notamment plusieurs entreprises, la procédure de transfert permettra, après restauration, d'assurer la sécurité des riverains et des déplacements.

Les permanences en mairie de Pessac se sont déroulées dans de bonnes conditions de réception.

Pendant l'enquête, l'ensemble des pièces du dossier a pu facilement être consulté par le public en mairie et/ou lors des permanences programmées.

1 observation a été déposée sur le registre.

Aucune sur le registre numérique de participation de Bordeaux Métropole.

Aucune opposition au projet n'a été formulé.

CONCLUSIONS MOTIVÉES

En conclusion et, en considérant,

- que l'organisation de l'enquête a été réalisée selon les règles en vigueur, que le dossier d'enquête était complet, que les services de la Métropole de Bordeaux et de la commune de Pessac se sont rendus disponibles et ouverts à toute demande du commissaire enquêteur,

- le respect de la procédure réglementaire et de l'arrêté de Bordeaux Métropole notamment quant à la publicité et l'information des propriétaires riverains qui a été respectée,

- l'absence de réponse du propriétaire de la voie,

- la volonté de Bordeaux Métropole de sécuriser cette voie de circulation en assurant sa restauration, son entretien et son exploitation future,

- qu'aucune opposition n'a été formulée dans le cadre de l'enquête publique,

- que le plan d'alignement respecte l'emprise de la parcelle HN 37 uniquement correspondant à l'emprise de la rue Henri Le Chatelier,

je donne un AVIS FAVORABLE au classement d'office de la rue Henri Le Chatelier sur la commune de Pessac (33600) dans le domaine public métropolitain avec approbation de son plan d'alignement.

Fait à Talence, le 16 avril 2025

Hugues MORIZOT